

2019/10/02

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 23 octobre 2019 - Délibération n° 2019/10/02

**Objet : PROPOSITION D'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE LA CREUSE**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 octobre 2019, rectifiée le 17 octobre 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - DUGAY - CHAUSSADE - MEYER - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - DERIEUX - PAMIES - LEHERICY - PATEYRON - GAUDY - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER - SUCHAUD - DESSEAUVE - MOREAU - A-POI - HYLAIRES - DUMEYNIÉ - BATTUT - DEFEMME et LAPORTE.

**Étaient excusés :** MM. JOUHAUD - RIGAUD - SZCEPANSKI - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - MARTINEZ - RABETEAU - PEROT - SCAFONE - CALOMINE et COUSSEIROUX ; Mmes JOUANNETAUD - CAPS - COLON et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à Mme SPRINGER.
6. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
7. M. PEROT donne pouvoir à M. ROYERE.
8. M. COUSSEIROUX donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme MOREAU remplace M. GAUCHI - Mme A-POI remplace M. PARAYRE - M. MEYER remplace M. MARTINEZ et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine DUMEYNIÉ

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	37	45			
Pour	Contre				
45	-				

**Vu** les articles L.5211-5 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

**Vu** l'article L.311-3 du Code du sport;

**Vu** l'article L.361-1 du code de l'environnement;

**Vu** les compétences intercommunales « promotion du tourisme » (obligatoire) et « protection et mise en valeur de l'environnement » (optionnelle), inscrites au sein des statuts en vigueur;

**Vu** l'intérêt communautaire de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » relatif à :

- L'aménagement, la gestion et la valorisation des sites naturels.
- La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion, le balisage, la valorisation des chemins de randonnées et des sentiers de découverte et d'interprétation.

**Vu** le courrier en date du 2 octobre 2019, adressé par Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse, proposant la création d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Creuse;

**Le Président explique** que le Conseil départemental de la Creuse, au titre de sa compétence « développement maîtrisé des sports de nature », souhaite créer une commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Creuse, regroupant 3 catégories de représentants :

- Du mouvement sportif.
- Des usagers et des acteurs de l'espace naturel.
- Des territoires et institutions, dont les EPCI.

Son rôle, consultatif, est de contribuer à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'article L. 361-1 du code de l'environnement.

**Il est ainsi proposé** que chaque EPCI y soit représenté par un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Président explique que la compétence du développement maîtrisé des sports de nature intéresse principalement la Communauté de communes au titre de son bloc de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », notamment les compétences relatives aux sites naturels d'intérêt communautaire et aux chemins de randonnées et sentiers de découverte et d'interprétation.

Il demande donc au Conseil de se prononcer pour une représentation de la Communauté de communes au sein de cette commission départementale et, en conséquence, de procéder à l'élection de deux représentants.

Le Président propose la candidature de M. le Vice-Président délégué à l'Environnement pour siéger en tant que membre titulaire à cette commission, mais lance plus largement un appel à candidatures dans l'assemblée.

M. Daniel CHAUSSADE accepte de siéger en tant que membre titulaire.

M. Jean-Claude TRUNDE se porte candidat pour siéger en tant que membre suppléant.

Après accord unanime du Conseil pour procéder au vote par scrutin ordinaire à main levée, le Conseil communautaire :

- **Est favorable** à une représentation de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest au sein de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de la Creuse.
- **Elit** en conséquence les représentants suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Daniel CHAUSSADE	M. Jean-Claude TRUNDE

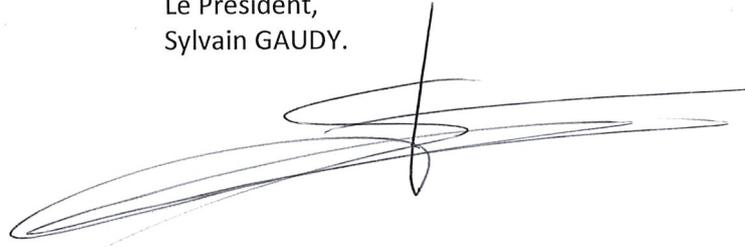
➤ **Charge** le Président de notifier la présente délibération à Madame la Présidente du Conseil départemental.

➤ **Autorise** le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned to the right of the text 'Le Président, Sylvain GAUDY.'